



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé Semaine du 1^{er} décembre 2025

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Sécurité sociale : un défaut d'adoption du PLFSS ferait peser un risque financier majeur

Dans une note adressée au Premier ministre, le directeur de la Sécurité sociale, Pierre Pribile, détaille les conséquences d'un éventuel retard ou échec d'adoption du PLFSS 2026. Si les prestations et cotisations continuerait d'être versées et perçues, l'absence de cadre voté empêcherait toute nouvelle mesure et fragiliserait fortement établissements de santé et médico-sociaux, soumis à des dotations reconduites par douzième. Le déficit de la Sécurité sociale dépasserait 30 Md€, entraînant un besoin d'emprunt inédit de plus de 100 Md€ pour l'Acoss, avec un risque de « perte de contrôle » du financement de la protection sociale. Seules quelques mesures réglementaires conservatoires permettraient un redressement très partiel des comptes.

Finances publiques : le Sénat adopte la première partie du PLF 2026 sur les recettes

Le Sénat a adopté la première partie du projet de loi de finances pour 2026, consacrée aux recettes, par 198 voix contre 105. Plusieurs amendements votés précédemment ont été annulés en seconde délibération en raison de risques juridiques ou constitutionnels, provoquant les critiques de la gauche sénatoriale. Cette première étape porte le déficit public prévisionnel à 5,1 % du PIB en 2026, soit +0,3 point par rapport au texte initial, en raison notamment de suppressions de mesures fiscales pesant sur les grandes entreprises. L'examen de la seconde partie du texte, dédiée aux dépenses, a débuté et devrait être l'occasion pour la majorité sénatoriale d'accentuer l'effort d'économies, avec pour objectif de ramener le déficit autour de 4,7 % du PIB.

Remboursement intégral des fauteuils roulants par la Sécurité sociale

À partir d'aujourd'hui, les fauteuils roulants sont intégralement remboursés par la Sécurité sociale pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées en perte d'autonomie. Cette mesure, annoncée par le président de la République lors de la Conférence nationale du Handicap de 2023, prévoit des procédures simplifiées et rapides, et garantit un remboursement sans reste à charge pour toutes les personnes nécessitant un fauteuil roulant.

EN RÉSUMÉ

PLFSS : le Premier ministre promet de « ne pas passer en force » sur le doublement des franchises médicales

Le Premier ministre Sébastien Lecornu maintient son refus d'utiliser le 49.3 pour faire adopter le PLFSS 2026 et appelle les députés à la responsabilité avant un vote déterminant sur le volet « recettes ». Il a mis en garde contre les conséquences majeures d'un rejet, qui ferait automatiquement grimper le déficit de la Sécurité sociale à près de 30 Md€. Alors que la majorité parlementaire reste incertaine, un compromis a été trouvé sur la hausse des prélèvements sur l'épargne avec la création d'une contribution financière pour l'autonomie (CFA) destinée à la branche Autonomie. Sébastien Lecornu s'est engagé à ne pas imposer le doublement des franchises médicales sans consensus et à poursuivre les discussions sur d'autres sources d'économies, notamment via la lutte contre les fraudes et la réduction des coûts de gestion. Plusieurs mesures votées au Sénat ont par ailleurs été détricotées, et certaines propositions controversées, comme l'augmentation du temps de travail ou une taxe obligatoire sur le Nutri-score, ont été rejetées par les députés.

PLFSS 2026 : une issue très incertaine à l'Assemblée nationale

Les députés ont entamé la nouvelle lecture du PLFSS 2026 dans un contexte politique extrêmement tendu. Pour que le texte soit adopté le 9 décembre, le gouvernement doit convaincre la gauche de s'abstenir sans perdre la droite : un équilibre fragile alors que Horizons, une partie de LR et les Écologistes menacent de ne pas soutenir le projet. Les points de friction restent nombreux : suspension de la réforme des retraites, hausse de la CSG sur les revenus du capital, franchises médicales et niveau de déficit. LFI et le RN voteront contre, rendant l'abstention des socialistes et des écologistes indispensable. Plusieurs cadres de la majorité évoquent la possibilité de recourir au 49.3 malgré le refus affiché par le Premier ministre, celui-ci continuant à privilégier un compromis parlementaire dans les dix jours restants avant la date butoir du 12 décembre.

La Cour des comptes alerte sur l'impact du vieillissement démographique sur les finances publiques

Dans un rapport publié le 2 décembre, la Cour des comptes souligne que le vieillissement rapide de la population française, lié à la baisse de la natalité et à l'allongement de l'espérance de vie, aura des effets majeurs et insuffisamment anticipés sur la croissance, les recettes publiques et la structure des dépenses. La population active devrait diminuer d'ici 2070, pesant sur le potentiel économique et les recettes issues du travail, tandis que les dépenses liées aux retraites, à la santé et à la dépendance devraient continuer de croître, représentant déjà plus de 40 % des dépenses publiques. La Cour avertit d'un risque de décrochage durable entre recettes et dépenses si les politiques ne s'adaptent pas. Elle recommande une approche plus globale du lien entre démographie et trajectoires budgétaires, un investissement accru dans la statistique et la prospective, et une révision de la place des 60-70 ans, appelée à devenir une composante essentielle de la population active.